

## SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Mars à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

Nombre de membres présents : 20

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – DESBIOLLES Laurent - BOSSON Jean-François - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick - BRON Marc - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine - NAMBRIDE Christian - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - BAUD-GRASSET Joël.

**Absents excusés : 4**

- SCHERRER Fabienne
- Martine NOVEL
- Julie VERDAN
- VANDERMALIERE Gilles

**Pouvoirs :**

- SCHERRER Fabienne donne pouvoir à BOSSON Jean-François.
- NOVEL Martine donne pouvoir à MUSARD Jean-Paul.
- VERDAN Julie donne pouvoir à BOGILLOT Emmanuel.
- VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à GUIBERTI Frédéric.

**Messieurs BAUD-GRASSET Joël et NAMBRIDE Christian, n'ont pas pris part au vote de cette délibération étant arrivés après le vote de celle-ci.**

**Secrétaire de séance :** BRON Marc

N°202503\_02

**OBJET :** Convention pour la pose du balisage et l'entretien des sentiers PDIPR à cheval sur la CC4R.

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) a pour but de proposer un panel de randonnées, matérialisé par une signalétique départementale unique et faisant l'objet d'un schéma directeur définie par intercommunalité. Dans ce cadre, il arrive que le schéma directeur implique l'installation de signalétique sur des territoires intercommunaux voisins.

Considérant que le schéma directeur de la CCVV a inscrit un total de 4,2 km de sentiers sur le territoire de la CC4R non inscrit dans son schéma directeur tandis que la CC4R a inscrit un total de 0,7 km sur le territoire de la CCVV non inscrit dans son schéma directeur.

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire de valider cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de pose de la signalétique PDIPR.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**POUR** : 22 ( dont 4 pouvoirs)

**CONTRE** : /

**ABSTENTION** : /

**VALIDE** la proposition de convention entre la CC4R et la CCVV.

**AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Marc **BRON**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes  
de VALLEÉ VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74120 BOÏÈGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

## SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Mars à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

Nombre de membres présents : 20

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – DESBIOLLES Laurent - BOSSON Jean-François - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick - BRON Marc - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine - NAMBRIDE Christian - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - BAUD-GRASSET Joël.

**Absents excusés : 4**

- SCHERRER Fabienne
- Martine NOVEL
- Julie VERDAN
- VANDERMALIERE Gilles

**Pouvoirs :**

- SCHERRER Fabienne donne pouvoir à BOSSON Jean-François.
- NOVEL Martine donne pouvoir à MUSARD Jean-Paul.
- VERDAN Julie donne pouvoir à BOGILLOT Emmanuel.
- VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à GUIBERTI Frédéric.

**Messieurs BAUD-GRASSET Joël et NAMBRIDE Christian, n'ont pas pris part au vote de cette délibération étant arrivés après le vote de celle-ci.**

**Secrétaire de séance :** BRON Marc

N°202503\_03

**OBJET :** Ressources Humaines : création d'un poste de catégorie B à 35 heures de Coordinateur/Animateur en vu de la constitution d'un réseau petite enfance ( RPE)

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que le rôle de l'animateur de RPE s'inscrit dans le double objectif poursuivi par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) :

- Améliorer l'information et l'accompagnement des familles sur l'ensemble des modes d'accueil.

- Améliorer la qualité et la professionnalisation de l'accueil individuel.

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que l'agrément CAF donne droit à une prestation de service correspondant à 43% des charges de fonctionnement du RPE par équivalent temps plein agréé.

Il rappelle également que ce recrutement permettra de confier à l'agent recruté la création d'un Réseau Petite Enfance au sein de la Vallée Verte dans le but d'une prise de compétence.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**POUR** : 18 ( dont 1 pouvoir)

**CONTRE** : /

**ABSTENTION** : 4 ( dont 3 pouvoirs : SCHERRER Fabienne, VERDAN Julie, NOVEL Martine, Emmanuel BOGILLOT )

**VALIDE** la proposition de création de poste d'animateur catégorie B à 35h00.

**AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance  
Marc **BRON**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

## SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Mars à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

Nombre de membres présents : 20

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – DESBIOLLES Laurent - BOSSON Jean-François - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick - BRON Marc - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine - NAMBRIDE Christian - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - BAUD-GRASSET Joël.

**Absents excusés : 4**

- SCHERRER Fabienne
- Martine NOVEL
- Julie VERDAN
- VANDERMALIERE Gilles

**Pouvoirs :**

- SCHERRER Fabienne donne pouvoir à BOSSON Jean-François.
- NOVEL Martine donne pouvoir à MUSARD Jean-Paul.
- VERDAN Julie donne pouvoir à BOGILLOT Emmanuel.
- VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à GUIBERTI Frédéric.

**Messieurs BAUD-GRASSET Joël et NAMBRIDE Christian, n'ont pas pris part au vote de cette délibération étant arrivés après le vote de celle-ci.**

**Secrétaire de séance :** BRON Marc

N°202503\_05

**OBJET :** Dissolution du SMDHAB

Monsieur le Président informe les élus du Conseil Communautaire que le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hôpital Annemasse-Bonneville ( SMDHAB) lors de sa séance du 17 décembre 2024 à délibéré sur le principe de la dissolution du syndicat.

Conformément au CGCT, l'ensemble des membres du Syndicat est invité à prendre une délibération concordante approuvant :

- Le Principe de la dissolution
- La répartition du passif est de l'actif du syndicat

Vu les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT),

**Considérant que** les membres du SMDHAB lors de la séance du 17 décembre 2024 ce sont prononcés en faveur de la dissolution de ce syndicat n'ayant plus d'objet.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 ( dont 4 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**Approuve** le principe de dissolution du SMDHAB.

**Approuve** les conditions de liquidation telles que précisées dans l'annexe.

**Autorise** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance  
Marc **BRON**



Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes  
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74400 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

**Annexe à la délibération prévoyant la dissolution d'un syndicat**  
(cas d'une dissolution avec répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres)

**CONDITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES  
DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT**

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous. La répartition doit être équilibrée en débit / crédit pour chaque collectivité membre.

Pour les collectivités membres du syndicat dissous, elle nécessite :

- une mise à jour de l'inventaire avec intégration des biens et subventions reçus ;
- une reprise des résultats aux lignes 001 et 002 du budget (au budget primitif ou par décision modificative).

**Les résultats**

□ **Les résultats à intégrer au budget**

Les résultats de clôture tels qu'issu du compte administratif 2024 du syndicat dissous sont les suivants :

<b>Résultats de clôture du syndicat dissous</b>	
Section d'investissement : + 61 411,00 €	Section de fonctionnement : + 16 721,63 €

Ces résultats seront répartis entre les collectivités membres et repris au budget :

- à la ligne 001 pour le résultat d'investissement ;
- à la ligne 002 pour le résultat de fonctionnement.

Les statuts du syndicat prévoyant une contribution financière des membres au prorata de la population totale, il est proposé une répartition des résultats au prorata de la population totale telle qu'indiquée ci-dessous :

<b>Population 2024 (chiffres base nationale sur l'intercommunalité)</b>	
CA ANNEMASSE-LES VOIRONS	94 822
CC DU PAYS ROCHOIS	29 912
CC FAUCIGNY-GLIERES	28 631
CC ARVE ET SALEVE	20 828
CC DES QUATRES RIVIERES	20 337
CC DES MONTAGNES DU GIFFRE	12 434
CC DE LA VALLEE VERTE	8 513
CLUSES	17 525
SCIONZIER	9 195
THYEZ	6 496
MARNAZ	5 930
MAGLAND	3 318

ARACHES-LA-FRASSE	1 052
MONT-SAXONNEX	1 698
LE REPOSOIR	577
NANCY-SUR-CLUSES	480
<b>Total</b>	<b>262 548 habitants</b>

**□ Les résultats à répartir comptablement**

La répartition comptable des résultats entre les collectivités membres est la suivante :

<b>Répartition des soldes des comptes de résultats à la balance au jour de la dissolution</b>		
<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Collectivité bénéficiaire</b>
1068	22 179,24 €	CA ANNEMASSE-LES VOIRONS
110	5 876,67 €	CA ANNEMASSE-LES VOIRONS
1068	6 996,53 €	CC DU PAYS ROCHOIS
110	1 853,82 €	CC DU PAYS ROCHOIS
1068	1 761 571,05 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
110	1 774,43 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
1068	4 871,75 €	CC ARVE ET SALEVE
110	1 290,83 €	CC ARVE ET SALEVE
1068	4 756,90 €	CC DES QUATRES RIVIERES
110	1 260,40 €	CC DES QUATRES RIVIERES
1068	2 908,36 €	CC DES MONTAGNES DU GIFFRE
110	770,61 €	CC DES MONTAGNES DU GIFFRE
1068	1 991,22 €	CC DE LA VALLEE VERTE
110	527,60 €	CC DE LA VALLEE VERTE
1068	4 099,17 €	CLUSES
110	1 086,13 €	CLUSES
1068	2 150,75 €	SCIONZIER
110	569,87 €	SCIONZIER
1068	1 519,44 €	THYEZ
110	402,59 €	THYEZ
1068	1 387,05 €	MARNAZ
110	367,52 €	MARNAZ
1068	776,09 €	MAGLAND
110	205,64 €	MAGLAND
1068	433,19 €	ARACHES-LA-FRASSE
110	114,78 €	ARACHES-LA-FRASSE
1068	397,17 €	MONT-SAXONNEX
110	105,23 €	MONT-SAXONNEX
1068	134,96 €	LE REPOSOIR
110	35,76 €	LE REPOSOIR
1068	112,27 €	NANCY-SUR-CLUSES
110	29,75 €	NANCY-SUR-CLUSES

**Les restes à réaliser**

Il n'y a aucun reste à réaliser à reprendre.



**L'actif et le passif****□ Les immobilisations et subventions d'équipement**

Il n'y a aucune immobilisation mise à disposition du syndicat par les communes membres lors de sa création figurant à son actif aux comptes 217xx.

Les biens étant tous situés physiquement sur le territoire de la commune de CONTAMINE-SUR-ARVE, il est proposé que l'ensemble de l'actif et du passif du syndicat soit transféré à la communauté de communes FAUCIGNY-GLIERES.

La répartition est la suivante :

<b>Etat des immobilisations acquises ou réalisées par le syndicat</b>			
<b>Compte</b>	<b>Montant</b>	<b>Amortissements (comptes 28)</b>	<b>Collectivité bénéficiaire</b>
2041721	757 249,06 €	714 775,00 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
2111	232 848,03 €		CC FAUCIGNY-GLIERES
2112	25 529,29 €		CC FAUCIGNY-GLIERES
21533	34 848,03 €		CC FAUCIGNY-GLIERES
217534	256 915,50 €		CC FAUCIGNY-GLIERES
217538	142 444,06 €		CC FAUCIGNY-GLIERES

Il n'y a pas de subvention d'équipement perçue rattachée comptablement à une immobilisation.

Le détail des immobilisations et subventions concernées figure dans l'état de l'actif ci-joint.

**□ Les emprunts**

Il n'y a aucun emprunt souscrit par le syndicat au jour de sa dissolution.

**□ Les restes à recouvrer et restes à payer**

Il n'y a pas de restes à recouvrer ou à payer par le syndicat au jour de sa dissolution.

**□ La trésorerie**

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante :

<b>Solde de trésorerie du syndicat</b>	
Solde au jour de la dissolution	77 682,63 €
<b>Répartition de la trésorerie</b>	
CA ANNEMASSE-LES VOIRONS	28 055,91 €
CC DU PAYS ROCHOIS	8 850,35 €
CC FAUCIGNY-GLIERES	8 471,33 €

CC ARVE ET SALEVE	6 102,36 €
CC DES QUATRES RIVIERES	6 017,31 €
CC DES MONTAGNES DU GIFFRE	3 678,97 €
CC DE LA VALLEE VERTE	2 518,82 €
CLUSES	5 185,30 €
SCIONZIER	2 720,62 €
THYEZ	1 922,03 €
MARNAZ	1 754,57 €
MAGLAND	981,73 €
ARACHES-LA-FRASSE	547,97 €
MONT-SAXONNEX	502,40 €
LE REPOSOIR	170,72 €
NANCY-SUR-CLUSES	142,02 €

**□ Les autres comptes présents à la balance**

Les autres comptes d'actif et de passif présents à la balance du syndicat au jour de sa dissolution sont transférés à la communauté de communes FAUCIGNY-GLIERES.

**Répartition des soldes des comptes à la balance au jour de la dissolution**

Compte	Montant	Collectivité bénéficiaire
10222	68 950,21 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
13248	42 583,97 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
13251	562 058,61 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
13258	673 076,48 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
192 (solde débiteur)	2 215 033,39 €	CC FAUCIGNY-GLIERES
198	151 451,00 €	CC FAUCIGNY-GLIERES

**□ Les régies de recettes et d'avances**

Il n'y a aucune régie de recette ou d'avance sur le syndicat.

## Récapitulatif

La répartition des comptes présents à la balance à la clôture du syndicat dissous se traduit donc de la manière suivante :

Compte	Sommes à la balance du syndicat dissous		Sommes revenant à la CA ANNEMASSE-LES VOIRONS		Sommes revenant à la CC DU PAYS ROCHOIS		Sommes revenant à la CC FAUCIGNY-GLIERES	
	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
10222		68 950,21						68 950,21
1068		1 816 285,15		22 179,24		6 996,53		1 761 571,05
110		16 271,63		5 876,67		1 853,82		1 774,43
13248		42 583,97						42 583,97
13251		562 058,61						562 058,61
13258		673 076,48						673 076,48
192	2 215 033,39						2 215 033,39	
198	151 451,00						151 451,00	
2041721	757 249,06						757 249,06	
2111	232 848,03						232 848,03	
2112	25 529,29						25 529,29	
21533	34 848,09						34 848,09	
217534	256 915,50						256 915,50	
217538	142 444,06						142 444,06	
28041721		714 775,00						714 775,00
515	77 682,63		28 055,91				8 471,33	
TOTAL	3 894 001,05 =	3 894 001,05	28 055,91 =	28 055,91	8 850,35 =	8 850,35	3 824 789,75 =	3 824 789,75

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-247400047-20250310-202503\_05-DE

Compte	Sommes revenant à la CC ARVE ET SALEVE		Sommes revenant à la CC DES QUATRES RIVIERES		Sommes revenant à la CC DES MONTAGNES DU GIFFRE		Sommes revenant à la CC DE LA VALLEE VERTE	
	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
10222								
1068		4 871,75		4 756,91		2 908,36		1 991,22
110		1 290,83		1 260,40		770,61		527,60
13248								
13251								
13258								
192								
198								
2041721								
2111								
2112								
21533								
217534								
217538								
28041721								
515	6 162,58		6 017,31		3 678,97		2 518,82	
TOTAL	6 162,58 = 6 162,58		6 017,31 = 6 017,31		3 678,97 = 3 678,97		2 518,82 = 2 518,82	

Compte	Sommes revenant à la commune de CLUSES		Sommes revenant à la commune de SCIONZIER		Sommes revenant à la commune de THYEZ		Sommes revenant à la commune de MARNAZ	
	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
10222								
1068		4 099,16		2 150,75		1 519,44		1 387,05
110		1 086,13		569,87		402,59		367,52
13248								
13251								
13258								
192								
198								
2041721								
2111								
2112								
21533								
217534								
217538								
28041721								
515	5 185,30		2 720,62		1 922,03		1 754,57	
TOTAL	5 185,30 = 5 185,30		2 720,61 = 2 720,62		1 922,03 = 1 922,03		1 754,57 = 1 754,57	

Compte	Sommes revenant à la commune de MAGLAND		Sommes revenant à la commune de ARACHES-LA-FRASSE		Sommes revenant à la commune de MONT-SAXONNEX		Sommes revenant à la commune de LE REPOSOIR		Sommes revenant à la commune de NANCY-SUR-CLUSES	
	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
10222										
1068		776,09		433,19		397,17		134,96		112,27
110		205,64		114,78		105,23		35,76		29,75
13248										
13251										
13258										
192										
198										
2041721										
2111										
2112										
21533										
217534										
217538										
28041721										
515	981,73		547,97		502,40			170,72	142,02	
TOTAL	981,73 = 981,73		547,97 = 547,97		502,40 = 502,40			170,72 = 170,72	142,02 = 142,02	

**SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Mars à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

Nombre de membres présents : 20

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – DESBIOLLES Laurent - BOSSON Jean-François - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick - BRON Marc - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine - NAMBRIDE Christian - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - BAUD-GRASSET Joël.

**Absents excusés : 4**

- SCHERRER Fabienne
- Martine NOVEL
- Julie VERDAN
- VANDERMALIERE Gilles

**Pouvoirs :**

- SCHERRER Fabienne donne pouvoir à BOSSON Jean-François.
- NOVEL Martine donne pouvoir à MUSARD Jean-Paul.
- VERDAN Julie donne pouvoir à BOGILLOT Emmanuel.
- VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à GUIBERTI Frédéric.

**Messieurs BAUD-GRASSET Joël et NAMBRIDE Christian, n'ont pas pris part au vote de cette délibération étant arrivés après le vote de celle-ci.**

**Secrétaire de séance :** BRON Marc

N°202503\_04

**OBJET :** AFL : Engagement de garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil à première demande.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° **202006\_01** en date du **29 juin 2020** ayant confié à **Monsieur MUSARD Jean-Paul** la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° **202105\_01** , en date du **10 Mai 2021** ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la **Communauté de Communes de la Vallée Verte**,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et ~~considérant la nécessité~~ d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la CCVV, afin que la CCVV puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 ( dont 4 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**Décide** que la Garantie de la CCVV est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que **la CCVV** est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2025,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par **la CCVV** pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la CCVV s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par **MUSARD Jean-Paul** au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

**Autorise** le **Président MUSARD Jean-Paul** , pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la CCVV dans les conditions définies ci-dessus,



conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques figurant en annexes ;

**Autorise** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance  
Marc **BRON**



Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**  
Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 074-247400047-20250310-202503\_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE**

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID: 074-247400047-20250310-202503\_01-DE

**SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 Mars à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

Nombre de membres présents : 20

Date de la convocation : 04 mars 2025

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - LETONDAL Vincent - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – DESBIOLLES Laurent - BOSSON Jean-François - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick - BRON Marc - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine - NAMBRIDE Christian - BONNET Pierre - VILLARET Bernard - BAUD-GRASSET Joël.

**Absents excusés : 4**

- SCHERRER Fabienne
- Martine NOVEL
- Julie VERDAN
- VANDERMALIERE Gilles

**Pouvoirs :**

- SCHERRER Fabienne donne pouvoir à BOSSON Jean-François.
- NOVEL Martine donne pouvoir à MUSARD Jean-Paul.
- VERDAN Julie donne pouvoir à BOGILLOT Emmanuel.
- VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à GUIBERTI Frédéric.

**Messieurs BAUD-GRASSET Joël et NAMBRIDE Christian, n'ont pas pris part au vote de cette délibération étant arrivés après le vote de celle-ci.**

**Secrétaire de séance :** BRON Marc

N°202503\_01

**OBJET :** Acquisition mutualisée solution logicielle Next ADS pour huit communes de la Vallée Verte.

Monsieur le Président rappelle que la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc a pour missions principales de :

- Organiser et structurer un système de base de données certifiées
- Mutualiser l'acquisition et la mise à jour des données au bénéfice des acteurs publics
- Diffuser les données et les géo services en garantissant leur souveraineté

- Apporter un appui technique de proximité aux utilisateurs d'information géographique des Pays de Savoie
- Animer la communauté des géomaticiens et assurer sa représentation au niveau régional et national
- Promouvoir l'innovation, et concevoir de nouveaux services pour valoriser le dynamisme des collectivités.

Considérant que l'outil a été proposé et présenté en réunion de Conseil Communautaire au mois de Février 2025 par les équipes de la RGD Savoie Mont Blanc,

Considérant que la solution Next ADS proposée va permettre une meilleure gestion des dossiers d'urbanisme au sein des 8 communes de la Vallée Verte,

Monsieur le Président propose aux élus du Conseil Communautaire de faire l'acquisition de cette solution et de la mutualiser avec les huit communes de la Vallée Verte.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**POUR** : 21 ( dont 4 pouvoirs)

**CONTRE** : 1 ( Pierrick DUFOURD)

**ABSTENTION** : /

**ACCEPTÉ** l'acquisition de la solution logicielle Next ADS proposée par la RGD Savoie Mont Blanc.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Marc **BRON**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : [www.cc.valleeverte.fr](http://www.cc.valleeverte.fr) Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

